

Communiqué de presse - 04.06.2021

Charte et renouvellement des statuts validés

L'assemblée générale ordinaire de l'association Parc régional Chasseral s'est tenue jeudi soir à Saint-Imier, devant plus de 80 personnes réunies dans la vaste Salle de spectacle afin de garantir les espaces nécessaires au respect des normes sanitaires. Les membres de l'association ont connu une légère progression (16 demandes d'admission pour 11 démissions), pour s'établir à 356 (+5, communes et collectifs compris). Quelques mutations au comité ont été enregistrées, notamment en raison de changements dans l'exécutif de certaines communes. La Charte 2022-2031, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain, a été largement acceptée, tout comme le renouvellement des statuts.

Les membres de l'association Parc régional Chasseral ont formellement validé jeudi soir à Saint-Imier la Charte 2022-2031 qui lie l'association aux communes. Le renouvellement des statuts a également été adopté sur la base du préavis du comité. Les principaux changements concernent l'organigramme, avec la création d'un Comité exécutif (qui remplace l'actuel Bureau) et la création d'un Conseil consultatif, qui élargit le comité actuel à un représentant pour chacune des communes, associations et institutions membres du Parc.

Le rapport 2020 du président Michel Walthert a souligné entre autre l'extension du territoire du Parc naturel régional à de nouvelles communes (Evillard-Macolin, Twann-Tüscherz) et à l'ensemble des localités de Val-de-Ruz, ainsi que l'ouverture *de facto* au bilinguisme. La Ville de Neuchâtel (pour ses territoires forestiers) a préféré quant à elle renoncer pour le moment à adhérer. La prochaine ouverture à de nouvelles communes, à l'ouest comme à l'est, pourrait intervenir en 2025.

Le comité a vu quelques changements, avec les départs d'Isabelle Augsburgers (commune d'Enges, remplacé par Cédric Hadorn de Lignièrès), de Cédric Cuanillon (commune de Val-de-Ruz, remplacé par François Cuhe de Val-de Ruz), de Corentin Jeanneret (commune de Saint-Imier, remplacé par Marcel Gilomen de la même commune) et d'Emilie Beuret (Chambre d'agriculture du Jura bernois) remplacée par la nouvelle secrétaire générale Tessa Grossniklaus. Les comptes 2020 s'élevant à CHF 2'559'461.- avec un résultat d'exploitation positif de CHF 59'938.-, ainsi que le budget 2021 prévu pour 2'562'000 CHF de dépenses avec CHF 5'500.- d'excédent, ont été acceptés à l'unanimité par les membres présents. Pour des raisons de sécurité sanitaire, la traditionnelle verrée n'a pas pu être offerte cette année.

Encadré : La Charte contient les grands axes de travail, les champs d'action et le positionnement du Parc par rapport aux autres acteurs et institutions régionaux pour les dix prochaines années, en lien direct avec une analyse de la situation régionale actuelle et des enjeux à venir. Les communes recevront ces prochains jours un courrier les invitant à signer formellement le Contrat de Parc. La Charte sera déposée d'ici au 25 juin à la Confédération. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022, sous réserve de validation par l'Office fédéral de l'Environnement.



Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)

fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch

+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38'000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.